



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Commission pour la restitution  
des biens et l'indemnisation  
des victimes de spoliations antisémites**

26 juin 2024

## **Nomination de Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER, présidente de la CIVS**

**Par décret du 24 juin 2024, Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER, conseillère honoraire à la Cour de cassation, a été nommée présidente de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS), en remplacement de M. Michel JEANNOUTOT. Elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

La CIVS est une commission administrative chargée de proposer au Premier ministre des mesures de réparation, de restitution ou d'indemnisation des préjudices consécutifs aux spoliations antisémites intervenues en France entre 1940 et 1944. Elle examine également les spoliations antisémites de biens culturels commises entre 1933 et 1945, y compris hors de France, lorsque le bien culturel se trouve aujourd'hui en France dans des collections publiques ou assimilées.

Depuis 1999, plus de 25.000 demandes présentées par des victimes de spoliations antisémites, ou par leurs ayants-droit, ont ainsi été examinées par la CIVS.

Mme Frédérique DREIFUSS-NETTER est professeure agrégée des facultés de droit. Membre de la Cour de cassation depuis 2010, elle a notamment pris part aux travaux du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, et à ceux du Conseil d'orientation de l'Agence de biomédecine. Elle est membre du Collège délibérant de la CIVS depuis 2017. Par décret du 24 juin 2024, elle en a été nommée présidente, en remplacement de M. Michel JEANNOUTOT, conseiller honoraire de la Cour de cassation, qui exerçait ces fonctions depuis septembre 2011.